

En 1974, l'année de publication du rapport, en fait, deux ou trois mois plus tard, le ministre de la Consommation et des Corporations à l'époque a déclaré que le gouvernement présenterait une nouvelle politique. Le ministre envisageait la création d'un office fédéral qui achèterait du sucre brut et le revendrait aux raffineries. Tout de suite après, M. Neil Shaw, président de Redpath, la plus grande raffinerie de sucre du Canada, a accusé les politiciens de s'immiscer dans les affaires de l'industrie canadienne du sucre. Je vous rappelle, monsieur l'Orateur, que nous parlons de la société Redpath, filiale de Tate and Lyle une multinationale géante. Dans une publication du mois d'août 1975, la Commission de surveillance des prix des produits alimentaires dit ceci, à la page 16, au sujet de l'industrie de raffinage au Canada:

... la plupart des raffineurs canadiens négocient des contrats qui leur permettent d'acheter leur sucre brut selon un régime de prix différés. Aux termes de ces contrats, le prix du sucre brut ne serait ...

Très souvent ce n'est pas le cas.

... établi ... que lorsque le sucre brut est effectivement utilisé dans leurs raffineries.

Dans le même document on dit:

... les raffineurs peuvent calculer leur marge de raffinage à partir des prix courants publiés par Redpath.

C'est de la société Redpath qu'il est question. Plus loin on ajoute:

... la marge de raffinage perçue par les autres raffineurs ne serait pas établie directement selon leur prix de revient du raffinage et leurs profits anticipés mais plutôt selon ceux de Redpath—cette situation est tout à fait caractéristique d'une industrie ... où il y a peu de vendeurs.

En janvier 1977, une lettre signée par l'ancien ministre de l'Industrie et du Commerce disait ceci:

La politique générale du gouvernement est de laisser l'achat et la vente de produits aux mains des sociétés privées, la participation du gouvernement se limitant à des mesures accessoires comme les tarifs et les questions de concurrence. C'est le cas du sucre.

En outre, dans une autre lettre du ministre de l'Industrie et du Commerce, en date du 21 novembre 1977, il y a au sujet des propositions concernant la loi sur l'examen de l'investissement étranger, un passage qui se lit comme suit:

Ces propositions ont été approuvées en vue de la prise de contrôle de Merry Packaging Limited et de Holway Paper Box Manufacturing Limited par Redpath Industries Limited et sa filiale à part entière CBC Packaging Limited respectivement.

Je vais vous exposer mes craintes en mentionnant une couple de cas assez bien connus qui sont actuellement devant les tribunaux. En 1974, témoignant au procès sur la présumée coalition de Redpath, St. Lawrence Sugar Limited et Atlantic Sugar Refineries Company Limited, un expert de la Couronne a dit que Redpath Industries Limited avait versé plusieurs millions de plus qu'il n'était nécessaire à une société des Bermudes exemptée d'impôt dont elle était actionnaire. Il a dit que les chiffres indiquaient qu'Albion passait à des prix de rabais des contrats avec divers fournisseurs de sucre brut et qu'il revendait celui-ci à Redpath au prix établi chaque jour à Londres. Je crois savoir que ce cas d'évitement fiscal, grâce à l'utilisation d'une filiale des Bermudes, doit être jugé en janvier 1978. En ce qui concerne l'appel du verdict d'acquiescement concernant la coalition mettant en cause la même société et d'autres firmes, mais principalement Redpath, une audience a eu lieu en octobre de cette année, et on attend toujours le verdict.

Voilà la situation qui m'a incité en octobre 1976 à demander quelles étaient les conditions en vertu desquelles la Société

Expansion des exportations

pour l'expansion des exportations finançait une plantation de canne à sucre en République de Côte d'Ivoire. La raison pour laquelle j'ai posé cette question, c'est que j'ai lu des rapports quelque peu contradictoires. Par exemple, dans un rapport, on déclarait que la société pour l'expansion des exportations injectait 88.3 millions de dollars sous la forme d'un prêt de dix ans, alors que les banques canadiennes fournissaient 21.6 millions, Antony Gibbs and Sons Limited de Grande-Bretagne 16.7 millions, le solde provenant d'un prêt de 45 millions contractés sur les marchés européens. Le même rapport déclare que la Société pour l'expansion des exportations a donné une injection massive à Redpath Sugars Limited en contribuant au financement d'une raffinerie de sucre de canne de 172 millions de dollars en Côte d'Ivoire. Mais un autre rapport tiré d'une autre revue déclare que l'Agence canadienne de développement international doit également fournir 10 millions de dollars sous forme de prêts de financement.

Perplexe devant la variété des chiffres de ces divers rapports, j'ai demandé des précisions, et voici ce qu'on m'a appris. Le 11 août 1976, la Société pour l'expansion des exportations et quatre banques canadiennes ont signé un accord pour prêter 50 millions de dollars à la Société pour le développement des plantations de cannes à sucre, l'industrialisation et la commercialisation du sucre, pour financer la vente de biens et services par Redpath Industries Limited et Redpath Sugars Limited, de Montréal, pour le développement d'une plantation et la construction d'une usine de sucre brut. Le remboursement doit se faire à l'aide de 20 versements semestriels, à partir du premier semestre suivant la fin des travaux. La Société pour l'expansion des exportations garantissait également les prêts bancaires jusqu'à concurrence de 5 millions de dollars.

L'aide que le contribuable va ainsi donner, l'aide fédérale dont il s'agit ici est attribuée à la succursale d'une multinationale géante qui, d'après un tableau que j'ai sous les yeux, a au moins 66 succursales dans pratiquement tous les pays intéressants. Je cite l'Angleterre, la Zambie, le Canada, les Bermudes, les États-Unis, la Jamaïque, le Mexique, la Norvège, le Nigéria, l'Irlande du Nord, la Belgique, la Rhodésie, le Honduras britannique, la Guyane, Trinidad, l'Inde, la Hollande, la France, le Congo, l'île Maurice, la Suisse, l'Indonésie, le Mozambique et l'Afrique du Sud. Voilà le genre de société qui a besoin d'aide fédérale. Je ne sais pas en réalité de combien elle a besoin, mais d'après les réponses, il s'agissait d'un prêt de 50 millions de dollars. Rien ne dit non plus quelles sont les formes d'aide qui seront données par les autres organismes, mise à part la note que j'ai relevée dans le journal qui mentionnait les 10 millions provenant de l'ACDI.

● (1722)

J'estime aussi qu'on n'a pas respecté les conditions dont j'ai parlé dans ma question. Qui aura priorité, les banques ou la Société pour l'expansion des exportations? Dans un cas semblable, quels risques prenons-nous? On n'en parle pas, et c'est pourquoi je réclame dans ma motion les documents sur lesquels est fondée cette décision. C'est pourquoi je demande que soient déposés toute la correspondance, toutes les notes et procès-verbaux qui permettront au public de savoir pourquoi on a jugé nécessaire d'investir environ 65 millions, d'après les chiffres dont je dispose, pour aider Redpath, qui fait partie d'une des plus grandes chaînes multinationales du monde. Le contribuable canadien a certes droit de le savoir.